NOUS, LES
TECHNICIENS DU BÂTIMENT

Zurich, le 30 octobre 2026

suissetec, case postale, CH-8021 Zurich

Notre référence

Christian Mahrer
+41 43 244 73 59
christian.mahrer@suissetec.ch

Commission centrale Sécurité au travail et protection de la santé : nouveau membre

Madame, Monsieur,

Afin de gérer les vastes activités menées en faveur des membres suissetec, la commission centrale Sécurité au travail et protection de la santé souhaite accueillir un nouveau membre. Nous recherchons une personne prête à s'engager pour l'association et motivée à œuvrer pour la sécurité et la santé au sein de la branche.

La commission centrale Sécurité au travail et protection de la santé est responsable du contenu de la solution de branche pour la technique du bâtiment Top Safety. Elle se compose de représentants de différents domaines et catégories de membre.

Un/e représentant/e est recherché/e à partir de 2027 pour le domaine suivant :

- Ventilation, climatisation, froid

Tâches :

- Définir et mettre en œuvre des objectifs et mesures au sein de la commission centrale
- Présenter les besoins et missions actuelles du domaine ou de la catégorie de membre correspondant (fonction d'intermédiaire)
- Spécifier des thèmes et des outils pour étoffer et actualiser la solution de branche
- Spécifier des actions clés pour favoriser la mise en œuvre dans les entreprises
- Préparer les séances et en assurer le suivi, étudier des articles spécialisés
- Traiter des consultations (notices techniques, normes, directives, etc.)

Prérequis :

- Connaissances de base en matière de sécurité au travail et de protection de la santé (idéalement formation de préposé à la sécurité)
- Vif intérêt pour la sécurité au travail et la protection de la santé
- Expérience en tant que responsable dans la technique du bâtiment

NOUS, LES
TECHNICIENS DU BÂTIMENT

Taux d'occupation :
Trois séances ordinaires d'une journée chacune ont lieu par année.

En outre, il faut compter 30 heures de travail minimum par année pour la participation à des groupes de travail.

Nous vous offrons :
Une plateforme composée de spécialistes confirmés, qui soutiennent et font avancer la branche grâce à des projets variés.

Les dépenses sont prises en charge selon le règlement des frais de suissetec actuellement en vigueur.

Conditions :
Les membres des commissions spécialisées de suissetec doivent être actifs dans une entreprise affiliée à l'association. La langue de travail étant principalement l'allemand, ils doivent idéalement pouvoir au moins s'exprimer oralement dans cette langue.

Vous êtes intéressé/e ? Alors n'hésitez pas à nous contacter d'ici au 15 décembre 2026.

Nous nous tenons bien évidemment à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.